

317440-2026 - Mise en concurrence

France – Services de conception graphique – Prestations de création, conception, réalisation et exécution de supports de communication pour l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

Grand Est

OJ S 89/2026 08/05/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: EPT Grand Paris Grand Est

Adresse électronique: commande-publique@grandparisgrandest.fr

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Prestations de création, conception, réalisation et exécution de supports de communication pour l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

Description: La présente consultation a pour objet la réalisation des prestations de création, conception, réalisation et exécution de supports de communication pour l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

Identifiant de la procédure: 4e8d7f25-fc3c-4bc4-9d53-319d59ea0208

Identifiant interne: M26-016

Type de procédure: Restreinte

La procédure est accélérée: non

Principales caractéristiques de la procédure et informations sur l'endroit où obtenir les règles complètes applicables à la procédure: La consultation est passée selon une procédure formalisée, selon la procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux dispositions des articles L2124-2 et R2124-2, R2161-6 à R2161-11 du Code de la Commande publique. Seuls les candidats sélectionnés à l'issue de la phase candidature pourront présenter une offre lors de la phase offre. Le nombre de candidats qui seront sélectionnés pour participer à la remise des offres est limité à cinq (05) pour chaque lot.

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 79822500 Services de conception graphique

Nomenclature complémentaire (cpv): 79822500 Services de conception graphique

2.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Noisy-le-Grand

Code postal: 93160

Subdivision pays (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays: France

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: Le nombre des candidats sélectionnés à participer à la phase offre est limité à cinq (05) par lots. Lors de la phase offre, chaque candidat peut présenter une offre à tous les lots mais il ne peut être attributaire que d'un seul lot, qui lui sera attribué selon l'ordre d'attribution précisé à l'article 4 du Règlement de la Consultation.

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Code de la commande publique - Articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-6 à R.2161-11

2.1.5. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 2

Conditions du marché:

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: 1

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux: Les motifs d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la commande publique s'appliquent à la présente consultation.

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Communication institutionnelle

Description: Le présent lot concerne la réalisation des prestations de création, conception, réalisation et exécution de supports de communication institutionnelle pour l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

Identifiant interne: M26-016-L1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 79822500 Services de conception graphique

Nomenclature complémentaire (cpv): 79822500 Services de conception graphique

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: 11 Boulevard du Mont d'Est

Ville: Noisy-le-Grand

Code postal: 93160

Subdivision pays (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 360 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Exigence dans l'offre
Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE
Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui
Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui
Informations complémentaires: Montant de l'accord-cadre : Le lot sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 90 000 € HT. Modalités de reconduction : L'accord-cadre est reconductible tacitement trois (3) fois par périodes d'un (1) an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans, et sans que le titulaire ne puisse s'y opposer. Le pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas reconduire l'accord-cadre dans un délai d'un (1) mois avant sa date d'échéance (date anniversaire) par tout écrit permettant date certaine (LRAR, profil acheteur...).

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 5

Nombre maximal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 5

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: [https://marches.maximilien.fr/agent/consultation/recherche?search=true&statut\[\]=2](https://marches.maximilien.fr/agent/consultation/recherche?search=true&statut[]=2)

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://marches.maximilien.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 08/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: EPT Grand Paris Grand Est - Tribunal administratif de Montreuil

Organisation chargée des procédures de recours: EPT Grand Paris Grand Est - Tribunal administratif de Montreuil

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Tout tiers a la possibilité d'introduire un recours administratif préalable auprès du Président de l'EPT afin de demander l'annulation, l'abrogation ou le retrait de l'acte administratif litigieux. Le tribunal compétent est le tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig - 93558 Montreuil Cedex (tél. : 01 49 20 20 00 / télécopie : 01 49 20 20 99 / courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr).

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551.13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: EPT Grand Paris Grand Est - Tribunal administratif de Montreuil

5.1. Lot: LOT-0002

Titre: Communication accompagnement de projet, événementielle, et interne

Description: Le présent lot concerne la réalisation des prestations de création, conception, réalisation et exécution de supports de communication accompagnement de projet, événementielle et interne pour l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
Identifiant interne: M26-016-L2

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 79822500 Services de conception graphique

Nomenclature complémentaire (cpv): 79822500 Services de conception graphique

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: 11 Boulevard du Mont d'Est

Ville: Noisy-le-Grand

Code postal: 93160

Subdivision pays (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 440 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Montant de l'accord-cadre : Le lot 2 sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 110 000 Euros HT. Modalités de reconduction : L'accord-cadre est reconductible tacitement trois (3) fois par périodes d'un (1) an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans, et sans que le titulaire ne puisse s'y opposer. Le pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas reconduire l'accord-cadre dans un délai d'un (1) mois avant sa date d'échéance (date anniversaire) par tout écrit permettant date certaine (LRAR, profil acheteur...).

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 5

Nombre maximal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 5

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: [https://marches.maximilien.fr/agent/consultation/recherche?search=true&statut\[\]=2](https://marches.maximilien.fr/agent/consultation/recherche?search=true&statut[]=2)

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://marches.maximilien.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 08/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: EPT Grand Paris Grand Est - Tribunal administratif de Montreuil

Organisation chargée des procédures de recours: EPT Grand Paris Grand Est - Tribunal administratif de Montreuil

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Tout tiers a la possibilité d'introduire un recours administratif préalable auprès du Président de l'EPT afin de demander l'annulation, l'abrogation ou le retrait de l'acte administratif litigieux. Le tribunal compétent est le tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig - 93558 Montreuil Cedex (tél. : 01 49 20 20 00 / télécopie : 01 49 20 20 99 / courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr).

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551.13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du

contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: EPT Grand Paris Grand Est - Tribunal administratif de Montreuil

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: EPT Grand Paris Grand Est
Numéro d'enregistrement: 20005879000011
Département: Seine-Saint-Denis
Ville: Noisy-le-Grand
Code postal: 93160
Subdivision pays (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)
Pays: France
Point de contact: Dautriche-Kalinin Vassili
Adresse électronique: commande-publique@grandparisgrandest.fr
Téléphone: 01 84 81 06 15
Adresse internet: <https://www.grandparisgrandest.fr/>
Profil de l'acheteur: <https://marches.maximilien.fr/agent/>

Autres points de contact:

Nom officiel: Tribunal administratif de Montreuil
Adresse postale: 7 rue Catherine Puig
Ville: Montreuil
Code postal: 93100
Subdivision pays (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)
Pays: France
Adresse internet: <https://montreuil.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation:

Acheteur
TED eSender
Organisation chargée des procédures de recours
Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours
Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 223dbf47-a363-47e2-998a-1e217c6dd6ff - 01
Type de formulaire: Mise en concurrence
Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire
Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 07/05/2026 12:27:51 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 317440-2026

Numéro de publication au JO S: 89/2026

Date de publication: 08/05/2026